Barème des honoraires de transaction

Recherche pour l'acquéreur et vente pour le propriétaire

Barème applicable aux nouveaux mandats de transaction conclus à compter du 2 novembre 2026. Prix maximums TTC, tous les impôts et taxes applicables compris. Les modalités propres à chaque mission sont fixées dans un mandat écrit préalable.

Prestation	Honoraires TTC	Partie qui paie
Recherche immobilière pour un acquéreur	3 % du prix d'acquisition, minimum 6 500 €	Acquéreur mandant
Vente immobilière pour un propriétaire	4,5 % du prix net vendeur, sans minimum ajouté	Vendeur mandant

Recherche pour un acquéreur

Assiette : prix d'acquisition du bien, honoraires de l'agence commercialisatrice inclus s'il y en a. Sont exclus les propres honoraires de recherche IS, les frais d'acquisition ou de notaire, les travaux, le mobilier et le financement. Le calcul est non cumulatif : maximum entre 6 500 € et 3 % de cette assiette. Aucun bonus sur la négociation ni frais de dossier.

Exemples : assiette de 200 000 € = 6 500 € TTC d'honoraires ; assiette de 300 000 € = 9 000 € TTC ; assiette de 400 000 € = 12 000 € TTC. Les honoraires de l'agence qui commercialise le bien et ceux de recherche IS peuvent se cumuler ; ils sont présentés séparément avant l'offre.

Si IS détient aussi un mandat de vente sur ce bien, aucun cumul des deux honoraires IS n'est automatique. La rémunération applicable et sa charge sont convenues par écrit avant l'engagement, sans facturer deux fois la même mission.

Vente pour un propriétaire

Assiette : prix net vendeur, hors les propres honoraires de vente IS. Honoraires = net vendeur × 4,5 %. Prix de présentation honoraires inclus = net vendeur × 1,045. Le taux s'applique à l'ensemble de l'assiette, sans cumul par tranches.

Exemple : net vendeur de 300 000 € + honoraires de 13 500 € TTC = prix de présentation de 313 500 €. Pour un prix honoraires inclus de 300 000 €, net vendeur de 287 081,34 € et honoraires de 12 918,66 € TTC.

Contenu et paiement

Recherche : cadrage des critères, sélection, visites convenues, assistance à la négociation et suivi jusqu'à l'acte selon mandat. Vente : étude du prix, présentation et diffusion, traitement des demandes et visites, négociation et suivi du dossier selon mandat. Le secteur d'intervention est confirmé avant engagement.

Paiement à la signature de l'acte authentique définitif, pour la transaction réalisée par l'entremise de l'agence. Aucun acompte, frais de publicité ou de recherche n'est exigé avant cette échéance dans ces mandats. Aucun délai, financement, prix ou rendement n'est garanti. Les frais de tiers restent distincts et ne sont engagés pour le client qu'avec son accord.

Ces barèmes concernent les nouveaux mandats de transaction seuls. Les contrats de Formation, Accompagnement ou Clé en main déjà conclus conservent leur périmètre, leurs règles de prix et leurs échéances. Aucun frais supplémentaire n'est dû au seul motif de consulter le site ou de réserver un appel.

Votre agence

IMMOBILIER SOLUTIONS, SAS au capital de 1 000 €, RCS Thonon-les-Bains 107 631 988, SIRET 107 631 988 00014. 888 Route de la Caille, 74350 Allonzier-la-Caille, France. contact@immobilier.solutions - 06 60 95 95 61.

Carte T CPI 7401 2026 000 000 082, CCI de la Haute-Savoie, valable jusqu'au 21 septembre 2029. Sans détention de fonds et sans garantie financière. RCP MMA IARD, contrat 150 697 278. Médiateur de la consommation CM2C, www.cm2c.net.